

# LA CHARTRE DES VALEURS FONDATRICES DE LA NEF

## PREAMBULE

.....

En raison de l'interdépendance de tous ses acteurs, l'économie est le domaine d'activité humaine où devrait s'exercer la fraternité (au sens de coopération et de solidarité) pour éviter que ce soit naturellement une sorte de guerre qui s'y impose. Inspirés par cette observation et par la tradition de l'économie sociale\*, les fondateurs de la Nef (Nouvelle Économie Fraternelle), d'abord dans le cadre d'une association (1979), puis dans celui de la Société Financière Coopérative de la Nef (1988), se sont donnés pour but de contribuer à la naissance et au développement d'initiatives culturelles, sociales et économiques utiles pour la société. Ils ont choisi de le faire en s'exerçant eux-mêmes à une coopération fondée en particulier sur la mobilisation et la circulation de l'argent dans des conditions de complète transparence. Ils ont défini ainsi l'objet de la Société Financière (article 2 des statuts) :

**« La Société Financière a pour objet d'organiser et de développer dans un esprit de fraternité et à des fins d'utilité sociale les relations entre les membres, personnes physiques ou morales, en rendant plus consciente la circulation de l'argent, notamment par la gestion de leur épargne, et le moyen de prêts-relais, prêts à court, moyen et long terme, prises de participation et cautionnements ».**

Aujourd'hui, tous les sociétaires de la Nef, les porteurs de capital, les membres du personnel de l'entreprise, les déposants, les emprunteurs et les cautions forment une communauté ouverte. Chacun s'y engage et agit en vue d'apprendre à réaliser avec les autres l'objet de la Société.

\* « Les fondements d'une banque solidaire d'après l'expérience de la Nef » par Henry Nouyrit et Jean Pierre Bideau (1994). (document disponible sur simple demande écrite à la Nef.)

# LES VALEURS FONDATRICES

---

## **La liberté d'esprit et l'égard pour la personne humaine**

Tout choix de nature religieuse, philosophique ou politique relève de la stricte liberté individuelle. La Nef respecte cette liberté entre ses membres, ce qui implique naturellement le respect de la diversité de leurs opinions et de leurs engagements. Néanmoins, les sociétaires se reconnaissent dans un certain nombre de valeurs de caractère humaniste qui inspirent la présente charte. Chaque personne est reconnue pour sa richesse d'expérience, d'espoir et de potentialités, exprimant des intentions et des besoins. L'égard pour la personne humaine et l'attention qu'on lui porte sont, dans la culture de la Nef, le premier pas de la relation.

## **L'argent qui relie les personnes**

L'action de nature bancaire de la Nef vise à ce que l'argent relie visiblement les personnes qui a un moment donné, en disposent sous forme d'épargne ou de capital et celles qui, à un moment donné, en manquent pour réaliser leur projet. La Nef veut que ce lien, par la conscience de sa valeur et par la responsabilité qu'il entraîne, soit le facteur déterminant d'une architecture sociale saine et solidaire. Des liens analogues de responsabilité et de solidarité sont établis lors de la constitution de cercles de personnes qui accompagnent l'emprunteur et lui apportent leur caution.

## **Les crédits et la responsabilité sociale**

La Nef n'a pas pour objet l'enrichissement personnel. Les fonds déposés à la Nef sont utilisés pour consentir des crédits à des projets réellement utiles qui contribuent à un développement économique durable, dans un esprit de solidarité, dans les domaines culturel, écologique et social. En cas d'excédent de ressources par rapport à la masse des crédits distribués et après avoir fait tout son possible pour augmenter le volume des prêts, la Nef recourt à des placements de trésorerie. Elle veille à ce que ceux-ci soient compatibles avec ses valeurs.

## **La circulation transparente de l'argent**

Chaque sociétaire de la Nef doit "voir" où va son argent, chaque emprunteur doit savoir d'où vient l'argent qu'on lui prête. Les ressources de la Nef proviennent en totalité de l'épargne et du capital de ses membres sans aucun recours aux marchés financiers. Comme toute société coopérative, la Nef se conforme aux obligations statutaires de communication de ses comptes à ses sociétaires, mais elle va au-delà en publiant chaque année la liste complète des prêts qu'elle a accordés, avec les noms des bénéficiaires, la raison de l'intervention, le montant et la durée. Les sociétaires peuvent ainsi vérifier l'adéquation entre les intentions exprimées et les réalisations.

## **Le professionnalisme**

La Nef se conforme pleinement aux exigences des règles et obligations de la profession. Elle doit, en particulier, satisfaire aux recommandations résultant des contrôles effectués par la Banque de France et par l'organisme auquel elle est affiliée. Son équipe dirigeante et son conseil sont soucieux de tisser des liens de coopération avec des institutions et des réseaux dont les compétences sont complémentaires de la sienne, dans le domaine bancaire ainsi que dans le conseil, la garantie, le capital-risque, l'assurance. La Nef coopère aussi avec des organismes bancaires ayant des finalités analogues aux siennes dans plusieurs pays d'Europe.

## **La cohérence entre les valeurs et la culture d'entreprise**

Les valeurs qui inspirent l'action de la Nef sont cultivées dans l'entreprise. L'aptitude à rendre ces valeurs perceptibles et opérantes repose en effet sur leur exercice interne : respect mutuel des personnes salariées, transparence dans les missions et les rémunérations, culture de la responsabilité à l'égard de l'oeuvre commune, solidarité pratique dans le travail et solidarité en regard des conditions de vie de chacun.

# LES MOYENS D' ACTIONS

---

## Le capital

Il est l'expression concrète de la participation des sociétaires à la construction, à la croissance et au risque de l'institution; il est dans sa nature d'être immobilisé assez longtemps. Il n'a pas été souscrit dans le but de recevoir des dividendes. Cependant, il n'est pas exclu d'attribuer un intérêt modeste aux porteurs de capital si les résultats dégagés ont d'abord permis de constituer les réserves et provisions nécessaires et de rémunérer l'épargne tout en faisant bénéficier les emprunteurs de taux d'intérêt modérés. Les souscripteurs du capital, en permettant à la Nef d'exister et de réaliser son activité bancaire dans un esprit de partage, accomplissent un acte véritable de coopération.

## L'épargne

L'épargne est la manifestation de la volonté des titulaires de comptes à terme, de livrets et de comptes-chèques de participer effectivement par cet argent, qui émane de leur propre destin, à la réalisation de projets qui vont marquer d'autres destins. Il est légitime que les épargnants expriment leurs intentions en ce qui concerne l'usage qui sera fait de leur épargne, tout en laissant à la Nef la marge de manoeuvre indispensable à sa mission médiatrice. Le niveau du taux d'intérêt de l'argent déposé dans les comptes à terme est fixé par les épargnants eux-mêmes (dans la limite du maximum compatible avec la bonne gestion de l'institution) ; ils arbitrent entre leurs propres besoins et l'avantage qu'ils veulent procurer aux emprunteurs. L'esprit de solidarité trouve là aussi son expression. L'épargne ne court pas de risque, son intégrité est protégée par la prudence de la gestion de la Société financière et, en dernier recours, par le dispositif réglementaire de sécurité interbancaire.

## Les prêts

Les prêts constituent, d'une part, l'aboutissement d'un cheminement : rencontres personnalisées de la Nef avec le demandeur permettant d'apprécier sa personnalité et ses motivations; examen éthique, technique et financier du projet pouvant donner lieu à des ajustements ; rassemblement des éléments de la garantie, souscription au capital de la Nef .... D'autre part, les prêts sont le viatique pour un voyage plus ou moins long durant lequel l'emprunteur, quels que soient les imprévus et les vicissitudes de l'entreprise, doit se sentir pleinement "relié" à la Nef et conscient d'appartenir à une communauté qui lui fait confiance.

## La garantie

La garantie exprime le fait que tout prêt comporte des risques et que la communauté que constitue la Nef ne peut en aucune façon supporter l'addition des risques liés aux nombreux prêts accordés. Ainsi, la garantie de chaque prêt fera-t-elle l'objet d'un dispositif spécifique mettant en oeuvre, en fonction de la nature des risques, la gamme des garanties publiques et privées existantes ou à imaginer. La Nef marque sa préférence pour que ce soit à chaque fois une petite communauté humaine consciente et fraternelle qui assure un accompagnement du projet et, en tant que de besoin, la couverture du risque. Cette forme de garantie peut cependant être complétée dans certains cas par des fonds de garantie spécialisés ou bien par des garanties dites "réelles" telles que des hypothèques. Mais même dans ce dernier cas, la présence d'un cercle de personnes entourant l'emprunteur et signant des cautions limitées à une fraction de la somme empruntée forme le ciment de la construction sociale que constitue pour la Nef toute décision de prêt.

## Le don

C'est la forme que peut prendre l'argent quand il est "libéré" du cycle économique afin qu'il permette l'accomplissement d'actes qui ne relèvent pas de l'économie mais sont, par exemple, de nature éducative ou culturelle. C'est ainsi par le don principalement (mais aussi par le bénévolat) que l'on peut supporter certains coûts engendrés par l'accompagnement des créateurs de petites entreprises ou de porteurs d'initiatives diverses. Le don est donc très complémentaire du crédit. Le renoncement par les sociétaires de la Nef à la rémunération de leur capital et de leur épargne (soit qu'ils acceptent de ne pas recevoir de dividende ou d'intérêt, soit qu'ils offrent une partie de ceux-ci à des associations) constitue une contribution très importante à la réalisation des buts de la Nef.

## Pour référence

**Le texte de la présente charte doit être considéré comme l'expression des intentions éthiques et de l'expérience pratique des personnes qui ont fait de la Nef ce qu'elle est devenue. Dans le souci de la clarté et de la continuité, ce texte veut constituer une référence pour toute personne désireuse d'agir dans la Nef.**



Société financière de la Nef  
Immeuble Woopa  
8 avenue des Canuts - CS 60032  
69517 Vaulx - en - Velin Cedex  
Tél : 04.72.69.08.60  
courriel : [lanef@lanef.com](mailto:lanef@lanef.com)  
[www.lanef.com](http://www.lanef.com)  
Retrouvez-nous aussi sur Facebook et Twitter